

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAILLES
DU 5 OCTOBRE 2020**

FINANCES – Subvention à l’Amicale des Sapeurs Pompiers

Madame BANCHEREAU présente du dossier de demande de subvention déposé en mairie après le vote du budget, par l’Amicale des Sapeurs Pompiers.

Le Conseil Municipal attribue à l’Amicale des Sapeur Pompiers une subvention de 1275 € au titre de l’année 2020.

FINANCES – Décision Modificative n°2 du Budget Principal

Le Conseil Municipal décide de modifier le Budget Principal comme suit (voir tableau annexé) :

Chapitres	Articles	FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
011	60623	Alimentation (goûters alsh)	500,00 €			
011	60631	Fournitures d'entretien	2 000,00 €			
011	606322	Fourniture petit équipement sce technique	1 500,00 €			
011	6068	Fourniture masques administrés COVID-19	60,00 €			
011	6184	Versements à des organismes de formation	970,00 €			
011	6231	Annonces et insertions		- 1 000,00 €		
011	6237	Publications (flash infos)		- 1 000,00 €		
011	6238	Plaquettes manifestations		- 396,00 €		
011	6281	Cotisations (apef,maires41,rvls,fredon,fondation patrimoine..)	100,00 €			
011	615221	Entretien bâtiments	29 662,37 €			
012	6458	Cotisations organismes sociaux	212,00 €			
65	6542	Créances éteintes	379,15 €			
65	65742	Subvention aux associations locales (amicale sapeurs pompiers)	1 275,00 €			
023	023	Virement à la section d'investissement	10 000,00 €			
014	6419	Remboursement sur rémunération du personnel			11 000,00 €	
042	722	Travaux en régie			10 000,00 €	
70	7062	Cotisations bibliothèque				-1 500,00 €
73	73111	Taxes foncières et d'habitation				- 54,00 €
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés			54,00 €	
74	74121	Dotations solidarité rurale			3 838,00 €	
74	74127	Dotations nationale de péréquation			8 658,00 €	

74	744	FCTVA fonctionnement			387,00 €	
74	74748	Participation commune Les Montils			600,00 €	
74	74832	Attribution fonds départemental péréquation de la TP			7 131,84 €	
74	74834	Compensation exonérations taxes foncières			2 358,00 €	
74	74835	Compensation exonérations taxe habitation			6 782,00 €	
77	7713	Libéralités reçues				-5 000,00 €
77	7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur			7,05 €	
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion (trop perçus)			0,63 €	
SOUS TOTAL			46 658,52 €	- 2 396,00 €	50 816,52 €	-6 554,00 €
TOTAL			44 262,52 €		44 262,52 €	

Opérations/Articles		INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
82	2111	Acquisition terrain	32 000,00			
84	2183	Matériel multimédia mairie		-5 050,00		
84	2183	Rajout de postes téléphoniques (carte numérique + postes)		-1 000,00		
84	2183	Téléphone mairie	83,20			
84	2183	Rayonnage archives		-83,20		
86	2188	Matériel salle des associations		-1 100,00		
86	2188	Borne ENEDIS		-2 400,00		
86	2188	Sapin artificiel Chavil		-580,00		
86	2158	<i>Autres Installations, matériel et outillage technique</i>		-1 560,00		
	2184	<i>Mobilier</i>	1 560,00			
102	2313	Aménagement maison Benarouch		-10 000,00		
102	2128	Diagnostic amiante avant démolition bâtiment école		-1 300,00		
102	2116	Travaux terrassement cimetière	18 900,00			
102	2128	Clôture Chavil	12 000,00			
105	21568	Extincteurs, blocs sécurité divers bâtiments		-1 840,00		
105	2183	Extension parc vidéo-protection	11 400,00			
105	21568	Installation poteau incendie rue Varenne	2 340,00			
107	2135	Remplacement vitres groupe scolaire		-2 000,00		
107	21538	Remplacement mat éclairage public		-780,00		
107	21318	Remplacement vitrage salle des sports	780,00			
107	2135	<i>Installations générales, agencements, aménagement constructions</i>		-2 352,00		

	2116	Cimetière	2 352,00			
119	21538	Rénovation éclairage public		-50 000,00		
119	21538	Eclairage parking mairie	3 500,00			
160	2135	Travaux divers bâtiments		-2 000,00		
160	2135	Installations générales, agencements, aménagement constructions		-29 418,83		
	2188	autres immobilisations corporelles	1 186,06			
	21318	Autres bâtiments publics	24 153,21			
	21312	Bâtiments scolaires	399,40			
	2313	Constructions	3 680,16			
164	21578	Feux tricolores	1 220,00			
164	2151	Travaux marquage au sol		-7 000,00		
168	2135	Installations générales, agencements, aménagement constructions		-9 243,36		
	2313	Constructions	9 243,36			
175	2313	Travaux rénovation église		-840,00		
175	2031	Etude rénovation église	5 000,00			
179	2312	Travaux terrain de sport	3 233,72			
179	2312	Travaux branchement assainissement terrain de sport	2 100,00			
180	2315	Travaux de voirie	857,12			
180	2033	Frais insertion trav voirie		-17,12		
180	2315	Installations, matériel et outillage technique		-6 900,00		
	2151	Réseaux de voirie	6 900,00			
040	2313	Travaux en régie (opération d'ordre)	10 000,00			
16	1641	Emprunts		-10 000,00		
	16818	Autres prêteurs (CAF)	10 000,00			
13	1321	Subvention FIPD programme sécurisation			1 900,00	
13	1341/178	DETR voirie 2019				-7 585,12
10	10222	FCTVA			13 108,84	
021	021	Virement de la section de fonctionnement			10 000,00	
			SOUS TOTAL	162 888,23	-145 464,51	25 008,84
			TOTAL	17 423,72		17 423,72

FINANCES – Création d'un budget annexe Lotissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14 (simplifiée),

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 29/09/2020,

Le Conseil Municipal décide la création au 1^{er} janvier 2021 du budget annexe relatif à l'acquisition des terrains, les études et travaux de viabilisation, la vente des lots à bâtir du Lotissement situé aux abords de la rue du Clos, et sera dénommé « budget annexe Lotissement ».

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

FINANCES – Emplacement exceptionnel sur le marché pour les fêtes de Noël

Il est proposé de fixer un tarif pour les demandes exceptionnelles d'emplacement sur le marché pour Noël. Ce « marché de Noël » aura lieu le 14 novembre, et les commerçants pourront s'implanter toute la journée sur la zone des Cormiers (placement délimité à l'avance).

Le Conseil Municipal fixe à 20 € le droit de place du marché pour la journée du 14 novembre, pour les commerçants occasionnels,

FINANCES – Admissions en non valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non valeur correspondant à une liste de titres irrécouvrables dont le montant total s'élève à 244,88 euros.

Le Conseil Municipal décide d'admettre ces titres en non valeur pour une somme globale de 244,88 euros.

FINANCES – Créances éteintes

Une créance est éteinte quand une décision juridique extérieure et définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité. Pour autant, le Conseil Municipal conserve la compétence de constater la charge budgétaire que cette créance représente pour la collectivité.

Vu l'état présenté par le Trésor Public de créances irrécouvrables sur 2017, suite à une liquidation judiciaire,

Le Conseil Municipal décide d'admettre la somme de 879,15 € correspondant à des factures de périscolaire et de cantine non payées au titre des créances éteintes suite à liquidation judiciaire.

ESPACES PUBLICS – Programme de voirie 2020 – Modification en cours d'exécution n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise EUROVIA retenue pour la réalisation du Programme de voirie 2020 a présenté une modification en cours d'exécution du marché.

Cet avenant correspond à un décompte de travaux à soustraire du marché (à la charge d'Agglopolys dans le cadre de sa nouvelle compétence liée au pluvial). Le résultat représente une moins-value de **7,32%** du marché d'origine, soit - **12 186,40** euros HT.

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal accepte au vu des raisons énoncées, la modification en cours d'exécution n°1 présentée par l'entreprise EUROVIA dans le cadre du Programme de voirie 2020 ; et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant, arrêtant ainsi le montant du marché à **154 267,60** euros HT, et à effectuer toute autre démarche tendant à l'exécution de cette décision.

VIE CULTURELLE – Médiathèque – Demande de subvention

La Direction de la Lecture Publique subventionne l'achat de mobilier pour les médiathèques. Un projet d'achat d'étagères et bacs à livres avait été précédemment validé. Il convient de prendre une délibération pour demander officiellement la subvention du Conseil départemental.

Vu le projet d'acquisition d'un montant de 2132,53€ TTC,

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition de ce mobilier.

EVENEMENTIELS – Détermination du tarif pour le spectacle Festillésime 2021

Dans le cadre de la programmation Festillésime 2021, le spectacle « Drôles de Dames » de la Compagnie TRALAL' AIR aura lieu le dimanche 17 octobre 2021 à l'Espace Chavil.

Il convient de fixer le tarif qui pourra être appliqué pour cet évènement.

Le Conseil Municipal fixe un tarif unique à 10 € par personne de plus de 16 ans.

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE – Projet de terrains de football – demande de subventions DETR et DSIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de terrains de football, visant à favoriser la pratique sportive du club intercommunal ASCC99.

Le budget prévisionnel de l'opération pourrait s'élever à 1 206 415,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide, afin d'assurer le financement de cet investissement, de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020.

ENFANCE – Tarif animation « drone »

Valérie GAUDELAS expose la proposition du centre de loisirs de programmer une animation à destination des jeunes du **CMI à la 6^{ème}**. Cette animation aura lieu sur une journée à l'espace Chavil durant les vacances de Toussaint (4 groupes de 6 jeunes).

Au programme : parcours ludique avec un drone

Le coût de la prestation est de 485,00 €.

Le Conseil Municipal fixe le tarif de cette animation à 15 € par jeune. Il est précisé que cette activité est prévue pour 20 jeunes et que la municipalité se réserve la possibilité d'annuler si elle juge le nombre d'inscrits insuffisant.

QUESTIONS DIVERSES

- Bail du 4 rue des Cormiers
- Marché de Noël
- Commissions communautaires
- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Concessions de cimetière
- Prochain Conseil Municipal : lundi 2 novembre

Chailles, le 08/10/2020
Le Maire,
Yves CROSNIER-COURTIN

